

# Rénovation énergétique des bâtiments : les principales annonces de l'exécutif, le 27/11/2018

news tonk  
OLIES



## ADTECH

## DIFFUSION INTERNE

IHL, AUA - Paris - mercredi 28 novembre 2018 - Actualité n° 134336

- Encourager les artisans et entreprises « qui savent construire des bâtiments basse consommation ou même à énergie positive », pour accélérer le renouvellement du parc « qui n'est que de 1 % par an ».
- Limiter la dépendance au pétrole et au gaz pour se chauffer en travaillant à améliorer les modes de chauffage « non pas en fixant des interdictions ou des limites, mais par l'accompagnement. Il ne s'agit pas d'interdire les chaudières au fioul dans 10 ans, mais de s'assurer qu'elles seront toutes renouvelées dans 10 ans ».

Tels sont les principaux objectifs de la rénovation énergétique des bâtiments, fixés par le président de la République Emmanuel Macron dans le cadre de la présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028, le 27/11/2018. La phase de concertation est de 3 mois sur les objectifs de la PPE.

Le Premier ministre, Édouard Philippe, et le ministre de la Transition écologique, [François de Rugy](#), précisent les déclinaisons de la PPE, financée à hauteur de 9 Md€ sur le grand plan d'investissement. 4 objectifs lui sont assignés :

- réduire la consommation d'énergie ;
- tourner le dos aux énergies fossiles ;
- diversifier le mix-énergétique en développant les énergies renouvelables et de récupération et en enclenchant une décroissance du parc nucléaire ;
- maîtriser la facture énergétique, préserver la compétitivité des entreprises, développer emplois et innovation.

2 priorités concernent les bâtiments : « améliorer drastiquement l'efficacité des moyens de chauffage et réduire leurs consommations et émissions, avec un objectif de remplacement de 1 million de chaudières au fioul d'ici à 2023 et rénover de manière efficace 500 000 logements par an dont la moitié occupés par des ménages modestes, avec la poursuite du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), étendu aux propriétaires bailleurs en 2020 et, pour les ménages modestes, transformé en prime versée par l'ANAH ». Ces priorités sont déclinées via chaque objectif de la PPE.

François de Rugy annonce le financement à 100 % de l'audit énergétique pour les ménages modestes. « Il va y avoir un audit énergétique que nous financerons à 100 % pour les ménages les plus modestes dans le cadre des travaux d'économie d'énergie.

Nous développerons les dispositifs d'accompagnement financier, avec le crédit d'impôt et une prime pour les ménages les plus modestes avec l'ANAH et l'Ademe ».

« Nous attendons une mobilisation des banques pour nos concitoyens, au soutien de certaines mesures de conversion, comme la prime à la conversion des véhicules. Nous allons travailler sur le remplacement des chaudières à fioul, (avec des) primes, leasing, prêt à taux zéro... Nous avons besoin des banques pour parvenir à finaliser les dispositifs de transition », explique la secrétaire d'État [Emmanuelle Wargon](#).

L'exécutif n'a pas réintégré les fenêtres au sein du CITE, exclues depuis juillet 2018. Un amendement du Gouvernement déposé le 12/11/2018 à l'article 57 du PLF 2019 et adopté le 16/11/2018 avait élargi le CITE aux coûts de main d'œuvre d'équipements de chauffage utilisant des énergies renouvelables et à la dépose de cuve à fioul au taux de 50 % (au lieu de 30 %).